

# Malgré un budget contraint, l'investissement reste de mise



**Une nouvelle aire de jeux sera aménagée le long de la rue de la Chapelle.**

Le conseil municipal du 5 avril a été essentiellement consacré à l'examen des finances communales. « Malgré un budget tendu, tout ce qui a été prévu a été budgété », souligne le maire de Dorans, Daniel Schnoebelen, en guise de présentation. Nelly Wiss, 1<sup>re</sup> adjointe, a présenté l'exercice 2021 qui s'achève sur un résultat excédentaire de 58 191 €. Poursuivant, l'adjointe aux finances a indiqué que le budget primitif 2022 sera équilibré, en dépenses et recettes, à 480 046 € en section de fonctionnement et à 74 745,45 € en section d'investissement. Le budget primitif a été voté sans surprise.

Des réalisations significatives sont prévues cette année comme

la réfection complète de l'aire de jeux, rue de la Chapelle pour un coût de 24 600 € et la reprise de la signalétique pour l'accessibilité de la Maison du temps libre et pour le sentier des fontaines, respectivement pour 3 612 € et 2 100 €.

## **Hausse des taux des taxes**

La commune a décidé d'appliquer un relèvement des taxes foncières de 1 %. La taxe sur le foncier bâti passe à 32,16 % et celle sur le foncier non bâti à 51,97 %.

Les élus ont également procédé à l'attribution de 2 250 € de subventions aux associations, à raison de 1 900 € pour les Camouchots, 300 € pour P'tits coups deux mains et 50 € pour la Vigne bermontoise.